

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français A Z



JANVIER 1907. — N° 31

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.31
PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Remise 10 % au comptant à MM. les
Membres de l'Association des Abonnés
au Téléphone.

AUX DEUX SAISONS

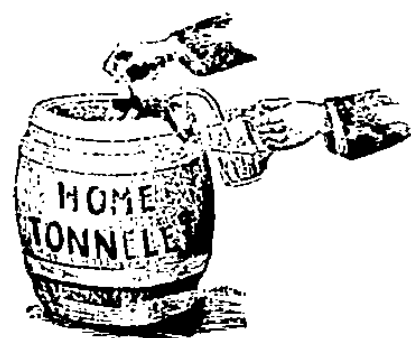
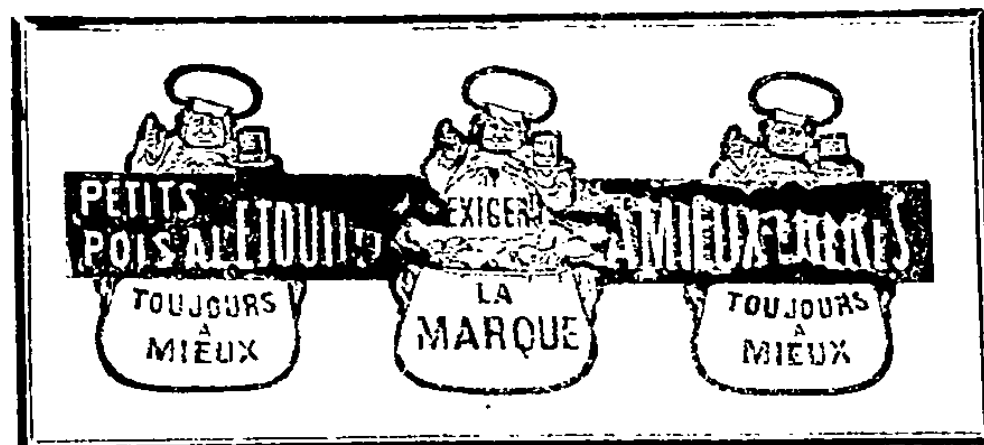


Fourrures & Pelleteries
JAQUETTES,
ÉTOLES DE FOURRURES, ETC.

Demander le catalogue illustré
à M. PIPERAUD, fourreur,
82, Boulevard de Sébastopol,
PARIS III.

TÉLÉPHONE 213-06

REMISE 10 0/0 à Messieurs les
Membres de l'Association sur pré-
sentation de leur carte.



LE "HOME-TONNELET"

Bières sous pression d'Acide
carbonique à l'usage de la fa-
mille.

Le HOME-TONNELET livré franco domicile et déposé en
location gratuite, contenant 5 ou 10 litres, permet de consom-
mer chez soi une bière meilleure et meilleur marché que par
n'importe quel autre moyen, aussi bien tirée et aussi parfaite
qu'au café.

Prix et prospectus franco sur demande par Carte postale ou Téléphone 277-83
A la Maison du HOME-TONNELET, 8, rue Blanche, Paris (9*)

INSTITUTION DES MESSIEURS DE LA CHARITÉ

PARIS — 6, Rue Oudinot, 6 — PARIS

Directeur : Eug. SAINT-JULIEN

Téléphone
706-27



Téléphone
706-27

Infirmiers, Infirmières, Gardes-Malades pour soins à domicile
à toute heure du jour et de la nuit.

Remise 5 0/0 à MM. les Membres de l'Association
sur présentation de leur carte d'identité.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX de

COMPTABILITÉ

JAMET I. B., BUFFEREAU A. B. & AUSSOUR A.

Experts-Comptables près les Tribunaux

Dirigent et contrôlent personnellement les Travaux qui leur sont confiés
Conditions modérées.

96

RUE DE RIVOLI

(Angle du Bd Sébastopol)

TÉLÉPHONE 305-82

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boissidieu. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmolli, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'arrivée aux affaires d'un nouveau Sous-Secrétaire d'Etat nous permet d'espérer que nous touchons enfin à la réalisation des réformes téléphoniques et postales si impatiemment attendues depuis longtemps, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à nos adhérents, que d'après l'article 2 des statuts, « chaque associé, pour se retirer, doit prévenir le président, par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de l'abonnement ; sa retraite, au cours d'une année commencée, ne le dispense pas de la cotisation annuelle. »

Les démissions qui se produiraient postérieurement au 1^{er} octobre 1906 ne seraient donc valables qu'à partir du 1^{er} janvier 1908, l'adhérent étant engagé de fait pour l'année 1907.

COTISATION 1907

Le reçu pour 1907 sera présenté à nos adhérents dans le courant de janvier. Nous le recommandons à leur bon accueil.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 | Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique : les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.

Nous prions instamment nos adhérents qui ont des réclamations à nous transmettre, de nous envoyer toujours une **note par écrit**, afin que nous ayons au besoin une pièce à opposer à l'Administration.

SOMMAIRE

	Pages.
La réforme du tarif, par M. de Montebello	1
Un nouveau central téléphonique	2
La lettre à deux sous et le 1 ^{er} janvier	2
Une amélioration	3
La prescription des mandats-poste	3
Le téléphone en Angleterre	3
Les dames téléphonistes chez M. Simyan.	8
Comment obtenir un bon service téléphonique	9
Echos de partout	12
A travers la presse	12
Tribune des abonnés	14
Remises à nos adhérents	15

La Réforme du Tarif

Les journaux ont annoncé dernièrement que l'Administration était enfin résolue à modifier le tarif actuel de l'abonnement téléphonique, contre lequel l'Association des Abonnés au Téléphone, interprète des récriminations unanimes des abonnés, n'a pas cessé de protester depuis sa fondation. Le tarif forfaitaire unique de 400 francs par an — nous l'avons dit (1) et nous le répétons — est en effet exorbitant et établi sur des bases profondément injustes : il entrave l'extension des abonnements et la vulgarisation du téléphone.

Depuis longtemps, l'Association réclame le *tarif forfaitaire gradué, avec maximum de 400 francs*, dont l'économie a été exposée dans notre *Bulletin* d'avril 1905 (2). Ce projet a figuré constamment dans nos revendications : il a été rappelé notamment dans la lettre-programme que j'ai adressée à M. Bérard, le 7 août 1905, et dans la pétition des vingt mille protestataires, déposée sur le bureau de la Chambre, le 2 mars 1906. Il figure parmi les vœux qu'a adoptés à l'unanimité, le 22 juin 1905, le groupe XII du Congrès du commerce, réuni sur l'initiative du *Matin*.

(1) *La question des téléphones*, par Maurice de Montebello, 1905, p. 12.

(2) Pages 8-9.

Avant d'en rappeler les grandes lignes, voyons d'abord en quoi consiste le projet de l'Administration.

L'abonné aurait le choix entre l'abonnement forfaitaire actuel de 400 francs par an, et un abonnement à conversations taxées, qui se décomposerait ainsi : un forfait annuel de 100 francs, plus quinze centimes par communication demandée et obtenue.

Sans doute, ce système serait préférable au régime actuel et constituerait une amélioration, puisqu'il permettrait de dégrever certains abonnés. Mais bien peu d'abonnés profiteraient de ce dégrèvement. Un calcul bien simple nous prouvera qu'il suffira d'avoir une moyenne de six communications par jour pour dépasser le chiffre actuel de 400 francs : on aboutit, en effet, avec le forfait de 100 fr., au total de 428 fr. 50. Donc, ce système ne profiterait qu'au nombre assez restreint des abonnés qui n'ont pas plus de cinq communications journalières en moyenne. Comme l'a fait remarquer spirituellement un de nos confrères, « si le sage pêche au moins sept fois par jour, quel est l'abonné (à Paris) qui ne demande pas plus de cinq communications » ?

Je crois donc préférable le projet préconisé par l'Association des Abonnés au Téléphone. Le système forfaitaire gradué concilie les avantages du système forfaitaire, commode en principe, mais injuste, surtout pour les petits abonnés, — et le système à conversations taxées, juste en principe, mais incommode, sujet à erreur, prétexte à discussions incessantes entre l'abonné et l'Administration, et en plus, fort onéreux pour les gros abonnés. Lorsque la consommation d'une denrée se fait en grande quantité, le prix de la marchandise n'augmente pas proportionnellement à la quantité : cent communications par jour ne doivent pas coûter cent fois plus qu'une seule.

Dans le système forfaitaire gradué, les abonnés sont partagés en un certain nombre de classes : chaque classe donne droit à un certain nombre de communications mensuelles. Chacun, connaissant la fréquence moyenne de ses conversations téléphoniques, se rangerait lui-même dans la catégorie correspondante, de manière à rester en deçà du chiffre maximum. Si ce chiffre est dépassé, l'abonné est versé dans la catégorie supérieure.

Nous avons proposé, en principe, d'établir cinq classes, allant de cinquante en cinquante francs, avec un minimum de 150 à 200 francs par an, et 400 francs pour maximum. Pareil tarif gradué, pensions-nous, satisferait tout le monde.

Je suis heureux de me trouver d'accord à ce sujet avec M. Steeg, député, qui, dans son rapport sur le budget des P. T. T., a préconisé le système forfaitaire gradué, et a écrit les lignes suivantes :

RÉGIME A ADOPTER

On a beaucoup discuté pour savoir s'il convenait d'abaisser, à Paris, de 400 à 300 francs le tarif forfaitaire, ou s'il fallait adopter le régime appliqué dans les villes dont la population est inférieure à 8.000 habitants et qui consiste à faire payer d'après le nombre des communications échangées.

L'abonnement forfaitaire présente l'inconvénient d'imposer des charges égales à ceux qui usent très rarement du téléphone, à ceux qui l'utilisent d'une façon presque ininterrompue. La réduction du tarif préparée diminuerait les recettes de trois ou quatre millions et n'assurerait pas un accroissement compensateur du nombre des abonnés.

Le régime de la conversation taxée a pour effet certain de répartir plus équitablement les dépenses imposées aux abonnés, mais aussi de réduire pour tous l'usage des communications. Ce n'est peut-être pas l'objet qu'un service public se doit proposer. Des difficultés techniques nouvelles se présentent ici : il n'existe pas encore de compteur automatique enregistreur toutes les communications demandées et obtenues par un abonné. Si l'on a recours à la téléphoniste, elle voit sa tâche singulièrement compliquée par une besogne minutieuse. Les contestations avec les abonnés ne manqueront pas ; des réclamations désagréables se produiront à l'heure du paiement.

Nous pensons qu'il serait assez facile d'unir les avantages des deux systèmes en instituant un régime mixte d'après lequel on combinerait un abonnement fixe peu élevé avec des taxes globales déterminées correspondant à des nombres globaux de conversations. Ainsi, et nous prenons des chiffres arbitraires pour illustrer simplement notre pensée, un abonné payerait un abonnement fixe de 100 francs ; jusqu'à 500 communications, il verserait une somme de 50 francs, jusqu'à 800, une somme de 75 fr....

L'abonné, dans ce système, payerait proportionnellement aux services qu'il reçoit et il ne serait pas arrêté à tout instant par la préoccupation d'une dépense précise qu'il engage. Le budget de l'Administration n'y perdrait rien, l'activité téléphonique ne serait point paralysée.

En présence d'une pareille unanimité en faveur du tarif forfaitaire gradué, il me semble difficile pour l'Administration de ne pas adopter un système réclamé par l'opinion publique, et qui aura pour résultat d'augmenter dans des proportions considérables le nombre des abonnés, en mettant le téléphone à la portée de tous.

M^{re} MAURICE DE MONTEBELLO.

Un nouveau central téléphonique

On lit dans le *Matin* :

« M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, vient de décider l'acquisition d'un immeuble situé *rue des Archives*. Sur l'emplacement occupé par cet immeuble sera édifié un bureau central téléphonique d'une capacité de 20.000 abonnés, qui permettra d'alléger les bureaux centraux existants et de faire face à l'extension du nombre des abonnés. L'édification de ce bureau est indépendante de la transformation du matériel des bureaux centraux actuels, qui se poursuit avec la plus grande activité (1). »

LA LETTRE A DEUX SOUS et le 1^{er} Janvier

L'encombrement dans les bureaux de poste.
Prévisions déjouées

L'Administration avait pris des mesures importantes en prévision de l'afflux de correspondances qu'on constate ordinairement aux environs du 1^{er} janvier. Malgré tout, un certain désarroi — qui n'a pas duré, fort heureusement — s'est produit dans certains bureaux. C'est la faute du timbre à deux sous !

Un de nos confrères a constaté que six sacs, contenant quarante mille lettres environ, étaient restés en souffrance, dans la soirée du 31 décembre, au bureau de la rue Jouffroy. Ce cas n'a pas été isolé. Nous tenons d'ailleurs que le service postal interurbain a été également très troublé, et que si les lettres de Paris pour Paris ont mis jusqu'à trois jours pour arriver à destination (nous pourrions citer des faits), la correspondance de Paris pour la province a subi aussi des retards considérables.

Par contre, les cartes de visite sont arrivées beaucoup plus rapidement que par le passé.

Ce double fait, en apparence contradictoire, s'explique facilement : c'est ce qui résulte d'une

(1) Le public avait été avisé par de nombreux communiqués et interviews que le nouveau central téléphonique serait établi dans les environs de la gare St-Lazare afin de décharger les centraux « saturés » de Gutenberg et de Wagram. Nous nous demandons maintenant de quelle manière Wagram va être déchargé.

enquête que nous avons faite auprès des receveurs de plusieurs bureaux. On prévoyait, en effet, comme d'ordinaire, à côté d'une augmentation modérée du nombre des lettres, des monceaux de cartes de visite. La réalité a été quelque peu différente. Si le public a envoyé, comme toujours, une grande quantité de cartes, un nombre considérable de celles-ci ont été, cette année, affranchies à dix centimes, et, par suite, versées dans le service « lettres », qui s'est vu littéralement débordé et a dû ainsi manquer quelques départs. Par contre, le nombre des cartes à un sou étant resté au-dessous des prévisions, ce service s'est trouvé fort allégé et a pu faire plus rapidement sa besogne. Ce qui fait qu'on a assisté pendant deux ou trois jours à ce bizarre paradoxe : ce sont les lettres qui sont restées, et les cartes qui sont parties.

Les télégrammes, de leur côté, ont éprouvé des retards assez sensibles.

Pour la première fois, peut-être, pendant une période de grande presse, les receveurs n'ont pas eu à se plaindre de manquer de personnel : c'est une première amélioration. Mais il en est une autre qui est instamment réclamée : c'est l'agrandissement des locaux, qui, dans beaucoup de bureaux, étaient manifestement insuffisants. Les employés se bousculaient, ne savaient où se mettre, se gênaient les uns les autres, ce qui ralentissait forcément les opérations. On manquait de casiers pour faire le tri. Il faudrait pourvoir à tout cela.

Au point de vue financier, ce désarroi aura eu évidemment son bon côté, puisqu'il résulte d'une plus-value des affranchissements qu'on n'avait pas prévue, et qui contribuera pour sa modeste part à apaiser un peu la faim de notre vorace budget. Les pessimistes, qui prédisaient l'échec financier de la lettre à deux sous, s'étaient donc fort heureusement trompés.

Une Amélioration

A propos des multiples de Gutenberg.

Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement que deux multiples, construits il n'y a pas longtemps au quatrième étage de Gutenberg, avaient été reconnus inutilisables et que, à l'essai, ils avaient failli provoquer un incendie. D'où une perte de deux millions pour le Trésor.

Nous pouvons compléter l'information de nos confrères. Ces meubles ne seront pas entièrement perdus, et l'administration vient de s'efforcer d'en tirer parti.

Nous avons été des premiers à protester contre

l'incurie et le gaspillage administratifs, et à signaler, il y a plus d'un an, que ces meubles ne fonctionnaient pas. Mais M. Simyan n'est pas responsable du gâchis créé par son prédécesseur : il s'est efforcé de réaliser une amélioration en tirant le meilleur parti possible des multiples malencontreux — et nous ne pouvons que lui en savoir gré.

Les multiples ont été en effet sectionnés et en grande partie ajoutés aux multiples des centraux parisiens les plus « saturés », et qui vont ainsi se trouver un peu soulagés.

A la place de ces deux meubles, jusqu'alors improductifs, on construit en ce moment, toujours au quatrième étage de Gutenberg, un grand multiple pour 20.000 abonnés, qui, nous a-t-on assuré, permettra d'accélérer les communications dès qu'il sera terminé.

LA PRESCRIPTION DES MANDATS-POSTE

Une innovation fort importante — et qui ne semble pas des plus heureuses — a passé à peu près inaperçue dans la loi de finances votée par la Chambre avec tant de précipitation.

Le délai de prescription des mandats-poste a été, en effet, réduit de trois ans à un an.

En vain, M. Engerand a-t-il fait remarquer que le nouveau délai était bien court, et qu'il serait juste d'imposer à l'Administration des postes l'obligation de prévenir les expéditeurs de mandats, six mois à l'avance, de la date du délai de prescription. La Chambre a repoussé sa proposition, qui avait cependant pour elle la logique et la justice.

Espérons que le Sénat, mieux informé, reprendra la proposition de M. Engerand.

Le Téléphone

En Angleterre

Compagnies et rachat.

La grande entreprise de la Compagnie nationale des Téléphones sera reprise par le gouvernement en 1911 ; elle a donc encore cinq ans et demi de fonctionnement, mais dès maintenant on examine quelles seront les situations relatives des différentes classes d'actionnaires lorsque l'époque du rachat

surviendra. Le prix de rachat par le gouvernement sera déterminé par arbitrage, et, en vue de cette future liquidation, le fonds de réserve qui déjà s'élevait à plus de 2 millions de livres st., est continuellement augmenté ; c'est ainsi que sur les bénéfices du dernier semestre, 120.000 livres ont été mises de côté. La Compagnie a dépensé dans cette entreprise, non compris les terrains et les édifices, près de 12 millions de livres, et, avec ses 386.623 bureaux, son exploitation ressort à près de 31 livres par bureau. Les revenus du dernier semestre ont été de 1.195.685 livres, et les dépenses d'exploitation représentent les 64,32 % de cette somme. Le gouvernement a reçu comme impôt 113.365 livres, faisant un total de 2.130.000 livres payé depuis que la Compagnie a commencé son exploitation.

Il est intéressant de mentionner quelques chiffres relatifs à l'exploitation du réseau téléphonique de Londres. Car la capitale de l'Angleterre possède le second réseau du monde entier, celui de New-York étant encore plus important. Actuellement, Londres compte environ 118.000 postes, desquels 84.000 sont montés sur le réseau de la Compagnie nationale, et 34.000 sur celui du Post-Office. La Compagnie compte 54 bureaux dans Londres ; la zone desservie est de 640 milles carrés, et entre les points extrêmes on compte une distance de 30 milles (48 km). Le tarif pour emploi illimité est de 17 livres par an.

La Compagnie s'occupe de convertir le fonctionnement de ses grands bureaux d'après le système à batterie centrale, qui a, d'ailleurs, été adopté depuis plusieurs années par toutes les nouvelles installations. Fonctionnement de cette manière les bureaux suivants :

London Wall, avec 4204 lignes.		
Holborn,	— 3198	—
North,	— 2028	—
Hop,	— 2911	—
Kensington,	— 2378	—
Battersea,	— 1240	—

Dans plusieurs villes de province également, la Compagnie nationale a adopté ce système de fonctionnement pour toutes les nouvelles lignes.

Nous devons mentionner aussi les principaux traits du réseau téléphonique du Post-Office à Londres. Il y a un bureau central et deux principaux bureaux de quartier ; ces derniers s'appellent « City » et le premier « Central ». Ils comprennent tous de grands édifices à plusieurs étages ; ceux de « City » comptent chacun 26 tableaux donnant communication à 15.480 abonnés ; au Central, il y a également 26 tableaux desservant 14.040 lignes.

Les autres administrations téléphoniques fonctionnant dans le Royaume-Uni en plus de la Compagnie nationale et du Post-Office, se composent d'autorités municipales qui desservent cinq villes ; mais après quelques années d'expériences, ces municipalités ont compris qu'un réseau téléphonique ne pouvait être administré avec succès de cette manière, surtout en présence des autres services qui leur font concurrence. Depuis quelque temps déjà, la corporation de Tunbridge Wells a vendu son réseau à la Compagnie nationale, et aujourd'hui

Glasgow et Brighton ont résolu de céder leur réseau au Post-Office pour une somme assez importante, mais encore inférieure aux dépenses d'installation et d'exploitation.

D'autres villes vont, paraît-il, entrer en négociation dans ce même but avec le gouvernement, après s'être aperçues de l'erreur commise par elles en voulant diriger une entreprise téléphonique.

A Glasgow, la municipalité a dépensé 362.000 livres pour 12.821 postes, soit environ 28 livres par station.

On voit, par ce qui précède, que dans un avenir très proche, tous les réseaux téléphoniques seront exploités par le gouvernement.

A. H. B.

(Revue Internationale d'Electricité.)

N. D. L. R. — Espérons que le futur monopole d'Etat téléphonique aura plus de succès en Angleterre qu'en France.



La disparition des téléphones municipaux.

Le mois dernier, le second téléphone municipal que vient d'acheter le Post Office — celui de Brighton — lui a été formellement transféré en échange d'un petit chèque de £ 49.000, soit 1.225.000 fr. L'heureuse échappatoire qui permet au conseil municipal de Brighton de se débarrasser de son aventure téléphonique, fut l'occasion d'une petite cérémonie où la note « admiration mutuelle », généralement à l'ordre du jour dans ces transferts, fut absolument absente. Les conseillers municipaux ne seraient pas fidèles à leur théorie s'ils ne « bluffaient » pas jusqu'à la dernière minute. A Brighton, dans le cours d'environ une année, le conseil régional du gouvernement a fait trois enquêtes sensationnelles sur les entreprises commerciales de la municipalité qui avaient entraîné de grosses dépenses des fonds publics, et ces enquêtes ont révélé un degré d'incapacité, d'irresponsabilité et d'ignorance tel qu'il est rare d'en trouver, même dans les milieux municipaux s'occupant de commerce.

L'enquête portant sur l'industrie téléphonique telle qu'elle est comprise par la Corporation de Brighton ne fut pas la moins sensationnelle, et, pour empêcher que le scandale d'une pareille ignorance technique et commerciale ne se renouvelât, les membres les plus influents du Comité téléphonique, aidés en cela par les membres du Parlement de cette région, se sont activement entremis pour que ce réseau fût acheté par le Post Office.

Cette entremise a réussi, et le Post Office vient d'acheter un bon prix un système téléphonique qui, au point de vue « téléphonique », est tout à fait mauvais. Au représentant, très étonné, du Post Office, le maire de Brighton aurait dit,

paraît-il, ... « que le gouvernement nous a pour ainsi dire mis une corde au cou pour nous étrangler... », et ce même maire aurait ajouté cette phrase également remarquable ... « qu'il pouvait « en toute confiance assurer le postmaster général qu'il venait d'acheter à la ville une excellente et très prospère entreprise, et cela à un « prix excessivement modéré, et que, si les circonstances n'avaient pas été ce qu'elles sont « actuellement, la Corporation n'aurait jamais « accepté de vendre son réseau téléphonique pour « un prix si minime. »

Il est évident que les municipalités qui font du commerce avec cette idée fixe que tout le monde est capable d'acheter et de vendre des cochons (cette phrase a été prononcée devant le Parlement) sont une des causes les plus profondes des perturbations financières de l'Angleterre ; ce sont elles qui, en gâchant annuellement des centaines de millions, sont cause que le capital est cher et le travail bon marché ; il est donc évident, dirons-nous, que ces municipalités ne demanderaient pas mieux que d'emprunter, sans mandat et sans contrôle, de grosses sommes d'argent sur la garantie des tarifs, ce qui est une chose facile mais excessivement dangereuse, et dont elles ont démesurément abusé pendant les vingt dernières années.

Et quand le conseil régional du gouvernement commence enfin à faire des enquêtes sérieuses et approfondies, et non plus à la légère et superficiellement, comme les années précédentes, et qu'il se préoccupe d'apporter quelque contrôle à tous ces emprunts, on comprend presque la licence poétique qui fait que le représentant d'une Corporation qui vient de se livrer à une véritable orgie d'emprunts, qualifie ce contrôle si salutaire de... « nous mettre une corde au cou pour nous étrangler... » comme l'a fait le maire de Brighton, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Quant à nous, en spectateur impartial de tout le mal qu'a créé cette folie commerciale, « les emprunts municipaux », nous ne pouvons que dire du fond du cœur : « Que la corde soit bien épaisse ! »

Mais quand le maire de Brighton dit dans son discours, ... « qu'en achetant le réseau téléphonique « que de la municipalité de Brighton, le postmaster général achète une excellente et très prospère industrie, et que cet achat est pour lui une « très bonne affaire », on trouve que c'est pousser vraiment le « bluff » si loin que cela devient du domaine de l'irréel.

Ce n'est une chose cachée pour personne que le réseau téléphonique de la ville de Brighton existe à l'état stationnaire et que ses finances sont en très mauvais état. Ce tout petit réseau — il ne compte qu'environ 2.000 téléphones sur une popu-

lation de près de 200.000 habitants — n'a été établi que par les efforts désespérés de tous les membres de la Corporation et en influençant et même en pressurant les commerçants par des moyens détournés, comme peut le faire le conseil municipal d'une ville commerçante ; de plus, l'enquête du conseil régional a révélé que la direction générale du réseau n'était qu'une copie burlesque de toutes ces méthodes commerciales. Quant à ce que le postmaster général pense de « sa bonne affaire », sa circulaire officielle, dans laquelle il dit : que les tarifs ne sont pas rémunérateurs ; qu'il faudra en élever le prix, et qu'il sera nécessaire de reconstruire le réseau (qui n'existe que depuis quatre ans) sur une base et avec des appareils modernes, — nous le révèle clairement.

(Extrait de l'*Electrical Review*.)

★

Nous avons communiqué les bonnes feuilles de cet article à M. Steeg, rapporteur général du budget des P. T. T., qui a eu l'occasion de parler des téléphones anglais dans son rapport.

M. Steeg nous a répondu par la lettre suivante :

Paris, le 18 décembre 1906.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 13 décembre, M. Steeg me prie de vous transmettre les documents ci-joints, desquels il résulte que, conformément d'ailleurs aux notes que vous lui avez transmises, le téléphone est exploité à Londres concurremment par le « Post Office » et par la « National Company ».

Je crois devoir vous signaler que, dans son rapport, M. Steeg avait signalé la reprise du service téléphonique de Londres par le « Post Office » pour répondre aux différentes objections des chambres de commerce qui demandaient que l'Etat renonce à son monopole. M. Steeg voulait montrer que presque partout il existe, soit des monopoles de fait, soit des monopoles d'Etat, et que dans bien des cas, les sociétés ne donnant pas toute satisfaction, l'Etat se trouvait dans l'obligation de gérer lui-même les services.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

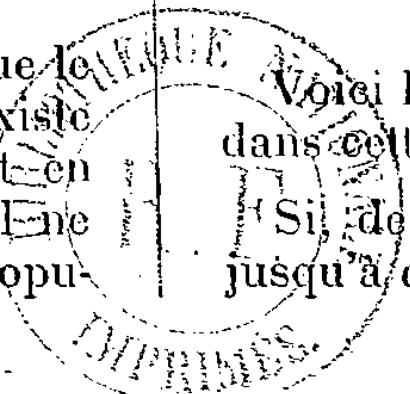
GUÉRIN,

Secrétaire de M. Steeg.

★

Voici les documents auxquels il est fait allusion dans cette lettre :

Si, de Berlin, on passe à Londres, on voit que jusqu'à ces dernières années, le service téléphoni-



que, qui était entièrement entre les mains d'une compagnie, la « National Telephone », était encore plus défectueux qu'à Paris.

« Il n'y a pas, disait M. R.-W. Hanbury, rapporteur de la commission spéciale de la chambre des communes, qui fut chargé de faire une enquête sur le service téléphonique, une grande ville d'Europe qui compte actuellement aussi peu d'abonnés que Londres, où, sur une population de six millions d'âmes, il n'y a que trente ou quarante mille abonnés. En outre, nous avons un service arbitraire: la Compagnie, jouissant d'un monopole, peut refuser à un commerçant ce qu'elle donne au concurrent de celui-là. De plus, la Compagnie impose des tarifs différents à ses différents abonnés, et, enfin, le service est presque entièrement monopolisé par les riches. »

Pour mettre fin à cet état de choses, le Parlement a voté un crédit de 2.300.000 livres (Telegraph Act de 1899) et chargé le Post Office d'exploiter lui-même le téléphone à Londres.

Les 57.500.000 francs ainsi mis à la disposition du Post Office, les dépenses que, de son côté, la National Telephone a dû engager pour soutenir la concurrence, et, d'autre part, la faculté donnée aux abonnés de contracter, soit sous le régime forfaitaire au tarif de 425 fr., soit sous le régime des conversations taxées au tarif de 125 fr., ont permis au téléphone de prendre une plus grande extension à Londres : cependant, il semble que le service n'est pas encore parfait.

M. Henry Fowler, président de la National Telephone, estime que pour mettre le réseau téléphonique de l'ensemble du pays à la hauteur, il faudrait une dépense nouvelle d'environ 10 millions de livres sterling (250 millions de francs).

A la dernière assemblée générale des actionnaires de la National Telephone, M. Henry Fowler, parlant de la nécessité d'accroître les ressources de la compagnie, a fait remarquer que sa situation actuelle présente cela de bizarre, qu'elle est dans l'obligation de décourager l'accroissement du nombre des abonnés au lieu de les encourager.

★

M. de Montebello a répondu en ces termes à M. Guérin :

Paris, 21 décembre.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant, et de vous retourner, avec mes remerciements pour leur communication, les documents que vous avez bien voulu y joindre.

Quant au rapport de M. R.-W. Hanbury, parlant seulement de 30 ou 40.000 abonnés dans la

ville de Londres, il y a lieu de bien noter qu'il s'agit d'une époque antérieure à 1899 ; et si Londres ne possédait alors que 30 à 40.000 abonnés, Paris, d'après le rapport de M. Sembat, n'en avait alors qu'une vingtaine de mille.

Notre Association n'a du reste pas à entrer dans les monopoles de fait ou d'Etat : tout ce qu'elle demande, c'est qu'il soit assuré aux abonnés, d'une manière ou d'une autre, un bon, régulier et aussi proportionnel service téléphonique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M^{re} DE MONTEBELLO.

LES DAMES TÉLÉPHONISTES

Chez M. Simyan

On nous communique cet intéressant exposé de la visite faite à M. Simyan par une délégation des dames téléphonistes, qui a fort judicieusement exposé l'état déplorable du matériel :

La délégation déclare que, le service téléphonique étant défectueux, on avait une trop grande tendance à rendre responsables de cela les dames employées téléphonistes, alors que l'insuffisance du personnel et surtout l'état déplorable du matériel sont les principales causes de la crise constatée. C'est ce qu'elle va essayer de démontrer à M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

Le personnel doit être augmenté. C'est la conséquence du déchargement indispensable des groupes qui ont aujourd'hui souvent plus de 100 abonnés.

M. Simyan trouve le chiffre préconisé par l'A. G., 70, un peu faible, mais il reconnaît que le chiffre de 100 est déjà bien trop élevé.

Comme la délégation aborde des questions d'ordre plutôt technique, il fait appeler M. Dénery, ingénieur de l'administration, chef de son cabinet, qui a assisté à toute l'audience.

Il est nécessaire de mieux organiser le système des Switching ; il y a aujourd'hui jusqu'à 40 téléphonistes sur une même Switching, alors que le nombre de 10 serait suffisant.

Il faudrait décharger les groupes d'arrivée et augmenter les lignes auxiliaires. La délégation donne des exemples : telles sections de *Gutenberg*, comprenant 800 abonnés, n'ont que 4 lignes pour *Port-Royal* ; or, deux lignes sont mauvaises et très souvent inutilisables. A la *Roquette*, sur 9 lignes de 300, 5 ne marchent pas (il s'agit d'environ 2.800 abonnés). Environ un quart des conjoncteurs sont mauvais (ce sont autant de lignes

défectueuses). Certaines lignes auxiliaires ne marchent que par intermittence, *il y en a qui restent des années sans marcher*. Et ce ne sont pas les lignes seules qui sont en mauvais état, les mécaniciens n'ont pas les accessoires, les appareils nécessaires, et de ce fait la vérification journalière et attentive du matériel ne peut pas s'effectuer ou est inefficace. Les transmetteurs et les récepteurs manquent; quand une téléphoniste demande à en changer, elle attend quelquefois plusieurs heures pour avoir un appareil plus mauvais que celui qu'elle quitte. Les fiches sont de mauvaise qualité ou sont trop usées; *sur 17 paires de fiches*, une employée peut généralement se servir de 10 ou 12 paires; il n'y en a pas, la plupart du temps, pour changer celles qui sont mauvaises. Certains meubles, celui du 2^e à Gutenberg, d'autres plus récents de la Roquette, sont en mauvais état ou défectueux; *les annonceurs tombent tout seuls à tout instant, ou ne tombent jamais*. Et la délégation aurait pu multiplier ces exemples à l'infini. M. le directeur du cabinet et M. le Sous-Secrétaire d'Etat reconnaissent la véracité de cet exposé et déclarent que l'administration va être appelée à remédier à ces inconvénients; en ce qui concerne les meubles et les grandes réfections, on ne pourra y parvenir que dans un laps de temps assez long et toujours indéterminé; mais ils promettent de faire prendre des mesures immédiates en ce qui concerne les accessoires, clefs, fiches, transmetteurs, récepteurs, etc.

M. Dénery déclare qu'il fera effectuer un triage des transmetteurs pour utiliser les meilleurs au service interurbain.

La délégation insiste sur l'habitude de mettre les téléphonistes de moindre valeur aux services d'arrivée. Tout le service du téléphone repose sur l'arrivée. Il faudrait au contraire mettre à ces postes des employées particulièrement douées, très expéditives et sûres de leur travail. Les chefs de service veulent ainsi éviter des réclamations directes du public. Ce point frappe vivement ces messieurs, qui prendront des mesures en conséquence.

En ce qui concerne le service interurbain, en dehors du manque de grandes lignes de communication, le service est contrarié par la pénurie des lignes d'intercommunication dans Paris; il est absolument nécessaire d'y remédier. Dans le même ordre d'idées, il faut augmenter le nombre de lignes avec les localités de banlieue : des localités comme Puteaux ont 4 lignes pour les 40.000 abonnés de Paris. M. le Sous-Secrétaire d'Etat, vivement intéressé par cet exposé, ne cache pas combien il est surpris.

Il assure qu'en attendant que le matériel soit en état de bien fonctionner, il fera tous ses efforts pour améliorer les conditions de travail, et vou-

draut que toutes les fois qu'une téléphoniste réclame à propos des appareils ou des lignes, sa réclamation soit écrite et reste, de façon à pouvoir déterminer des responsabilités s'il y a lieu.

La délégation n'a pas pu aborder toutes les questions concernant le service. A propos des 10 heures du soir et du service mixte, M. le Sous-Secrétaire d'Etat ne peut que mettre ces questions à l'étude, parce qu'il tiendrait à se rendre compte de leur répercussion budgétaire.

La délégation insiste tout particulièrement pour que des punitions consistant en privation de liberté ne soient plus infligées aux dames employées. Elle se base sur l'inefficacité du système et sur ce fait qu'il n'est en vigueur que dans le service téléphonique. M. le Sous-Secrétaire d'Etat et M. le Directeur du Cabinet paraissent hésiter et demandant quelle sanction ils auraient pour sévir contre les mauvaises employées, la délégation fait remarquer que les dames s'habituent à être traitées de la sorte, mais que ce système les déprime moralement, alors qu'il y aurait intérêt à les relever et à les traiter avec le plus grand sérieux et la plus entière justice; que, ce qui fait les mauvaises employées, ce sont les passe-droits, les mesquineries, et que, lorsqu'un service ne marche pas à souhait, c'est souvent en haut, et non dans la masse des travailleurs, qu'il faut chercher le défaut. Dans la direction difficile d'un nombreux personnel féminin, l'administration ne devrait mettre que des hommes parfaitement aptes à remplir des fonctions si délicates. Elle devrait en outre écarter du téléphone les non-valeur (*sourdes, aphones, myopes, etc.*), et doter de services spéciaux de comptabilité les employées âgées, fatiguées ou malades. Elle devrait surtout, on revient toujours à la même douloureuse constatation, éviter tous les passe-droits, être d'une équité parfaite. Voilà des remèdes meilleurs que les punitions.

COMMENT OBTENIR UN BON SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Pour obtenir que des opérations téléphoniques se fassent de façon satisfaisante, il est essentiel de réunir trois éléments :

- 1^o De bons appareils;
- 2^o Une humeur égale;
- 3^o Du tact.

Des instruments défectueux, qui obligent l'abonné ou l'opératrice à répéter le numéro de-

mandé; des fils trop courts pour atteindre le « jack » désiré (ce qui oblige l'opératrice à une seconde tentative); des fiches et des lampes ne correspondant pas de façon exacte et directe avec leurs fils; des numéros ne correspondant pas aux multiples — en un mot, tout ce qui ajoute au travail de l'opératrice nuit au bon fonctionnement des appareils téléphoniques. Un autre obstacle au bon fonctionnement des appareils téléphoniques est le garçon de bureau, qui a la manie de tourner sans nécessité la poignée du récepteur, et qui dit couramment à l'abonné demandant un poste auxiliaire très éloigné, de « sonner jusqu'à ce qu'on lui réponde », d'où il résulte nécessairement :

1° Une interruption de la communication par le bureau central;

2° Une nouvelle demande de la part de l'abonné.

Puis il y a l'abonné qui, ayant oublié le nom de la maison avec laquelle il désire communiquer, ou son numéro téléphonique, se contente de donner le numéro de la rue, et s'étonne de ne pas avoir immédiatement la communication. On est donc forcé de le mettre en communication avec un employé chargé de lui donner le numéro demandé, mais il arrive fort souvent que ce numéro est déjà oublié quand il revient enfin à son opératrice.

Il y a aussi l'abonné qui, détestant rechercher les numéros, s'y refuse absolument et répond : « Pas le temps ».

Un troisième abonné a l'habitude de ne jamais raccrocher son récepteur; et un quatrième, l'habitude de ne jamais répondre qu'après un long délai.

Ceci me rappelle une conversation téléphonique entre deux personnes, dont l'une parlait d'un poste quelconque à un des employés de ses propres bureaux : l'employé ne répondant pas assez vivement, l'autre usa en conséquence d'un langage plutôt imagé et fut interrogé comme suit par son employé :

« — Vous n'avez pas fini ? » — « Vous n'avez pas bientôt fini ? ». — Et, sur la réponse affirmative :

« — Ben ! tous ces noms que vous m'avez dits, c'est pour vous ! »

Il y a encore l'abonné qui, quand il lui est répondu qu'une ligne est « interrompue » ou « occupée », s'obstine à vouloir que l'opératrice essaie encore une fois et encore une fois, en disant : « C'est mon propre bureau, il est impossible que ce soit occupé ! », et qui, sa communication ne venant toujours pas, rivalise avec le garçon de bureau dans le maniement de la poignée, sans vouloir comprendre que le numéro demandé ne peut lui être donné tant que la ligne de ce numéro est occupée et que la ligne sera occupée tant qu'il y aura des appels précédant les siens.

Une cause fertile en longs délais est le poste téléphonique à boîte automatique, car la plupart des personnes qui se servent de ces postes n'ont, en général, jamais vu ou ne se sont jamais servis du téléphone, et leur éducation sur cette matière est donc à faire (et le cachet en est bien trop minime !). Donc, répondant à un de ces appels, l'opératrice demande : « Numéro, s. v. p. ? » « Quel numéro, s. v. p. ? » Point de réponse.

Nouvel appel suivi d'une nouvelle demande de l'opératrice : « Numéro, s. v. p. ? » De nouveau, point de réponse, la personne qui appelle ayant reposé le récepteur. Alors, l'opératrice : « Pressez la clef sur la poignée », et l'appelleur arrive enfin à presser la clef désignée, plutôt par un effet du hasard que par un effet de sa volonté, et à se faire entendre, et il est plus que probable que ces premiers mots seront des reproches adressés à l'opératrice pour lui avoir fait perdre son temps. Le numéro enfin donné et l'opératrice ayant ouvert la communication, voici maintenant le moment où l'appelleur doit mettre sa pièce de 10 centimes dans la boîte, mais il arrive généralement que les 10 centimes ont été déposés avant qu'on ait sonné ou que la pièce de 10 centimes ne peut pas entrer dans l'ouverture pratiquée à cet effet. Dans ce dernier cas, il est bon de dire à l'appelleur de tourner la poignée avant d'introduire par force sa pièce de 10 centimes, et l'on verra très probablement que ce qui bouche l'ouverture est la pièce de 10 centimes que l'appelleur précédent y a laissé, et qui, en tombant, dégagera l'ouverture.

De cette manière, on évitera à l'inspecteur bien des visites inutiles.

L'opératrice ne percevant pas le « bruit » du courant, dit alors à l'appelleur de tourner la poignée de la boîte automatique et comprend de suite que celui-ci tourne la poignée du « générateur » et non celle qu'elle vient de lui désigner. Enfin, après de longs délais et beaucoup de mauvaise humeur, l'appelleur trouve la poignée désignée et la tourne.

Dans neuf cas sur dix, l'appelleur insère sa pièce de 10 centimes avant de sonner, et si l'opératrice paraît en douter, menace immédiatement d'appeler un inspecteur, ou si, par hasard, il suit les instructions données (il me semble qu'il serait préférable que celles-ci soient écrites sur la boîte, car on lit rarement la carte), et qu'il n'ait pas de suite le numéro demandé, il accuse la compagnie d'encaisser de l'argent sous de faux prétextes et finit enfin par s'en aller avec une opinion déplorable du téléphone et de la manière de s'en servir.

Si les boîtes automatiques sont un mal nécessaire et qu'on ne puisse s'en passer, je proposerais qu'elles soient arrangées de telle façon qu'en mettant la pièce de 10 centimes dans l'ouverture

on actionne la sonnerie d'appel ; et ce qui serait encore de beaucoup préférable et qui éviterait des pertes de temps considérables et bien des chicanes, ce serait de faire en sorte que ladite pièce de 10 centimes donne également le signal d'interruption quand la communication est terminée.

Une opératrice peut aider efficacement aux opérations en ayant toujours une fiche prête à mettre dans le jack et en interrompant vivement quand la communication est terminée. La meilleure des opératrices n'est pas celle qui, tout en répondant vivement, interrompt lentement, car, dans ce cas, elle défait d'un côté ce qu'elle fait très bien de l'autre, et retarde ainsi deux, ou même quelquefois plusieurs appels quand il s'agit de lignes auxiliaires ou de transfert. Une bonne opératrice doit aussi prendre note et faire un rapport de tous les petits défauts qu'elle pourrait rencontrer au cours de ses opérations dans les fils, lampes, jacks, etc., car les petites choses sont souvent importantes, et un peu de souci et de tact empêchent bien des plaintes.

Exemple : Une communication ayant été interrompue par une cause fortuite et difficile à expliquer sur le moment, l'abonné, persistant à avoir sa communication, fera un nouvel appel en disant invariablement à son opératrice : « Vous m'avez coupé. » Celle-ci, au lieu de se rebiffer, et d'arguer qu'elle est dans son droit, qu'elle avait entendu le signal de fin de communication, ou que l'appel n'était pas pour elle, agira sagement en se bornant à répondre simplement : « Je regrette », et à donner la communication demandée, laissant l'explication de la perturbation à la personne chargée de ce soin, car, en général, ce que l'abonné désire, c'est d'avoir, non une explication, mais bien sa communication aussi vite que possible.

Une opératrice doit soigneusement éviter toute expression qui pourrait irriter les abonnés et renvoyer à l'inspectrice ou à la surveillante tout ce qui ne se rapporte pas directement au travail des opérations, car le retard d'une opératrice peut bloquer le service entier, tout comme l'arrêt d'une voiture devant une procession peut empêcher toute circulation pendant un certain temps.

En allant trop loin d'un côté chercher le numéro qu'elle pourrait atteindre beaucoup plus facilement de l'autre, une opératrice retarde non seulement son travail, et ses abonnés, mais aussi le travail de l'opératrice qui est près d'elle. Les surveillantes peuvent, en grande partie, éviter ceci, en appelant l'attention des opératrices (et plus spécialement des débutantes) sur ce défaut, et en les aidant à surmonter les difficultés des heures de grande presse, quand le travail devient énorme, et de l'heure du déjeuner, qui est assez généralement supposée être moins dure que les autres heu-

res de la journée. Mais, à mon avis, c'est justement cette heure-là qui est la plus pénible, tant pour l'opératrice que pour la surveillante, parce que l'opératrice doit desservir un plus grand nombre d'abonnés et qu'elle a en conséquence une plus grande longueur de la table du multiple à surveiller, et qu'en plus de ceci elle a souvent comme aide de section une compagne beaucoup moins expérimentée, et que, dans ce cas, l'inexpérience devient un vrai obstacle.

Toujours récriminer est une faute. Et une opératrice qui, bien que travaillant de son mieux, se rend compte que ses efforts ne sont pas appréciés et que ses dires prêtent à des doutes, cessera bientôt de s'intéresser à son travail, et de donner tous ces petits renseignements qui empêchent souvent bien des ennuis. Quelques égards et sa défense contre d'injustes attaques dont voici un spécimen (l'abonné : « Je suppose que le roman qu'elle a entre les mains est trop intéressant pour qu'elle me réponde ») amèneraient bien vite un meilleur état de choses.

A tous les abonnés qui ont une idée aussi erronée de l'opératrice téléphonique, je recommande une visite au Bureau Central, et je crois pouvoir prédire qu'ils en sortiront tout au moins plus amplement informés, sinon plus bienveillants.

Les abonnés de ce genre s'imaginent assez généralement que les opératrices n'ont pas grand'chose à faire et que de longs intervalles séparent les appels ; une visite au Bureau Central leur montrera que, bien au contraire, les opératrices sont sans cesse occupées et sur l'alerte du matin au soir.

A Dublin, le Bureau Central est muni de lampes automatiques placées au-dessus de chaque section de la table du multiple : ces lampes, qui s'allument quand l'abonné sonne pour appeler ou pour interrompre sa communication, et qui restent allumées jusqu'à ce que l'opératrice ait fait le travail nécessaire, facilitent énormément le travail des opérations de nuit.

Comme la salle du multiple est longue et toujours affairée, ces lampes permettent à l'opératrice de voir instantanément de quelle section vient l'appel, et assurent à l'abonné une prompt attention.

Un miroir est aussi placé au-dessus de la table du multiple (une idée de M. Napier, notre ancien manager), et cette réflexion du multiple permet à l'inspectrice de se rendre compte, en un clin d'œil, de la moindre irrégularité dans les opérations et d'y porter remède.

Les abonnés qui font le plus grand usage du service téléphonique et qui en obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui s'astreignent à observer le règlement que la compagnie a établi pour le bien du service, et qui apprécient les

efforts des opératrices, comprenant que celles-ci ont bien souvent des demandes susceptibles de leur faire perdre leur temps et leur patience.

Miss A. DUGGAN,
Opératrice en chef de Dublin.

Échos de Partout

Une bonne idée.

Le syndicat des ouvriers des télégraphes et des téléphones vient d'émettre une proposition qui ne manque pas d'originalité. Il souhaite que l'administration permette la visite du bureau central des téléphones aux abonnés, sur la présentation de leurs titres. Les visiteurs seront guidés par des employés chargés de leur donner tous renseignements utiles sur le fonctionnement du bureau téléphonique de leur circonscription, de la manœuvre des appareils, et de leur montrer les dérangements qui surviennent le plus fréquemment.

L'idée est excellente. L'administration n'a aucun intérêt à agir dans l'ombre et le mystère... à moins que ce ne soit pour cacher des imperfections trop réelles !

*
* *

Une perle.

M. de Lapalisse n'est pas mort : il s'est réfugié dans l'administration des téléphones. Oyez plutôt ce récit suggestif de l'*Action* :

Hier matin, à neuf heures et demie, notre directeur, M. Henry Bérenger, demanda une communication téléphonique pour la ville de Lyon. Il lui fut répondu quelques minutes après qu'il avait le numéro... 65.

Un peu surpris de ce numéro, qui représentait au moins soixante-cinq fois six minutes — soit trois cent quatre-vingt-dix minutes — soit *six heures et demie d'attente*, notre directeur demande des explications à Monsieur le commis principal.

Après un quart d'heure d'attente, M. Henry Bérenger s'entendit faire la réponse suivante :

« Monsieur, si vous avez le numéro 65, c'est que vous avez 64 personnes inscrites avant vous. »

*
* *

Eux aussi !

Après les députés et sénateurs, voici les conseillers généraux de la Seine qui réclament l'abonnement téléphonique à prix réduit — soit 200 fr. par an — pour eux, bien entendu !

On affirme cependant que nous vivons sous le régime de l'égalité !

*
* *

M. Bérard à l'Académie.

L'ex-sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. a fait dernièrement une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres... pas sur les téléphones ! Elle ne fut pas très brillante, si l'on en croit le *Journal des Postes* :

M. Bérard a une marotte : il tient absolument à ce que Alésia ne soit pas Alise-Sainte-Reine, mais Izernore, dans l'Ain...

M. Gaston Boissier, avec cette finesse spirituelle, lui a appris qu'il n'y avait aucun exemple que les Romains aient changé le nom d'une ville, même après une défaite ; MM. Salomon Reinach, Longnon et Babelon lui ont prouvé poliment qu'il n'y entendait rien.

Alexandre va, on le voit, de succès en succès. Mais là, au moins, il ne fait tort à personne, si ce n'est à lui.

*
* *

Mot de la fin.

— Comment diable, dit un ami à Berlureau, avez-vous pu acquérir la patience de rester immobile pendant des heures, une canne à pêche au bout du bras ?

— Ne vous étonnez pas de ma persévérance à taquiner le goujon, je suis abonné au téléphone.

(*Petit Parisien.*)

A travers la Presse

L'enquête du « Petit Parisien » sur le téléphone. Hommages rendus aux efforts de l'Association des abonnés aux téléphones.

Le *Petit Parisien* vient d'ouvrir une enquête très documentée sur le service téléphonique. L'auteur de cette enquête, M. Paul Lagardère, passe successivement en revue les questions du personnel, du matériel, etc., et aboutit aux mêmes conclusions que nous : tout est défectueux ; il faut une réforme radicale et immédiate.

Pour quelle cause, demande-t-il, nos téléphones fonctionnent-ils si mal ?

Si j'en crois le rapport, de tous points remarquable, élaboré par M. Marcel Sembat et présenté par lui en 1905 à la Chambre des députés, « la cause première du mal réside dans ce fait — je cite ici

les propres paroles de l'honorable député de la Seine — qu'il faudrait à la tête de l'administration des téléphones moins un homme politique qu'un industriel et un technicien ».

M. de Montebello — fondateur et président de cette Association des Abonnés au Téléphone, avec laquelle, tôt ou tard, l'administration devra compter — M. de Montebello, dont la compétence égale la patiente et agissante énergie, estime, lui aussi, qu'un technicien saurait tirer des ressources dont dispose l'administration, des résultats considérables... M. Lesieur, président de la chambre de commerce de Paris, est du même avis... On voit donc que M. Marcel Sembat a touché juste.

L'honorable député, dans une conversation particulière, déclarait un jour qu'il n'avait jamais pu savoir si l'Etat retirait ou non des bénéfices de l'exploitation du monopole des téléphones. Et cela se conçoit, puisque le contrôle des recettes n'existe pas !

« Si un commerçant tenait aussi mal ses comptes que l'administration des téléphones tient les siens, il ne tarderait pas à faire une faillite frauduleuse », disait M. Sembat.

Nous sommes heureux de voir notre aimable confrère apprécier nos efforts, et nous le félicitons de l'énergique campagne qu'il a entreprise dans l'intérêt des abonnés et du public.

*
* *

La mission de M. Trouhet.

Du *Journal des Postes*, au sujet de la mission de M. Trouhet :

La mission confiée à M. Trouhet, sur le service téléphonique, semble indiquer que M. Simyan n'a pas donné à M. de Montebello, président de l'Association des Abonnés au Téléphone, de l'eau bénite ministérielle et qu'il est bien décidé à atténuer l'épouvantable crise téléphonique dénoncée, en temps utile, par le *Journal des Postes* et M. Sembat.

On a pu apprécier avec quelle énergie et quelle persévérance, toute de désintéressement, ce sympathique président s'est consacré à améliorer le service téléphonique, dans l'intérêt du public et du petit personnel, surmené au delà des forces humaines par des chefs sans scrupules et tout à fait incapables. Les courageux efforts de M. de Montebello seront bientôt, espérons-le, couronnés par le succès.

M. Trouhet est — nous affirme-t-on — des plus compétents au point de vue technique. Il saura, nous n'en doutons pas, mener à bien cette délicate mission pour le bien du service et des pauvres téléphonistes qui n'en peuvent mais.

Nous félicitons M. Simyan d'avoir pris cette mesure, car il a été on ne peut mieux inspiré dans cette circonstance.

Tous nos remerciements au *Journal des Postes*,

qui a toujours combattu le bon combat avec nous contre la routine administrative.

*
* *

La boîte vagabonde.

Du *Matin*, cette peu banale anecdote :

Les promeneurs qu'un hasard amène dans le quartier de Grenelle, au coin de la rue Mademoiselle et de la rue des Entrepreneurs, en face l'église Saint-Jean-Baptiste, peuvent assister au curieux spectacle d'une bande de gamins jouant « à dada » avec une boîte aux lettres, non pas, comme on pourrait le croire, une boîte hors de service ou désaffectée, mais une vraie boîte aux lettres, avec des lettres dedans, que le facteur-boîtier vient lever de temps à autre — quand, par hasard, la boîte se trouve à proximité de sa main.

Cette boîte à double emploi se trouvait primitivement scellée à la devanture du marchand de tabac installé au croisement des deux rues. Il y a trois semaines, M. Méricot — tel est le nom de cet honorable commerçant — fit procéder à des travaux de réparation dans sa boutique. Suivant la coutume, en pareil cas, il prévint l'administration des postes d'avoir à faire déplacer et replacer la boîte aux lettres dépendant de son établissement. Un inspecteur fut détaché, qui prit des notes, fit des plans et promit de pourvoir dès le lendemain à l'installation nécessaire. Il y a de cela quinze jours, et, depuis, la boîte infortunée va et vient, vagabonde, livrée au bon plaisir des gamins du quartier, en attendant celui de l'administration. Pitoyable à sa détresse, M. Méricot la rentre tous les soirs, en fermant sa boutique, pour la soustraire à la périlleuse fraîcheur de la nuit, et le matin la replace sur le trottoir.

Quand nous serons à cent...

*
* *

Examens de téléphonistes.

Des *Dimanches littéraires*, ce spirituel commentaire d'une interview de M. de Montebello publiée par la *Liberté* :

L'autre jour, le président de la Ligue des Abonnés au Téléphone, M. Maurice de Montebello, fournissait à un de nos confrères parisiens de bien singuliers détails sur l'examen imposé aux jeunes personnes qui aspirent aux emplois de téléphonistes.

Vous croyez peut-être qu'on réclame de ces demoiselles ou de ces dames un certificat d'études établissant qu'elles ne sont pas illettrées, et qu'ensuite on leur demande de prouver qu'elles savent ce que c'est qu'un téléphone, qu'elles en connaissent suffisamment la théorie et la manipulation ? Point du tout. On ne leur demande rien de ce qu'elles doivent savoir au point de vue professionnel. Il est entendu que cela leur viendra tout seul, en écou-

tant sonner au téléphone ; mais, par exemple, on ne se contente point d'un vain diplôme scolaire, on exige qu'elles fassent preuve de sérieuses notions en algèbre, en littérature, en sciences naturelles, notions dont elles n'ont que faire dans leur service.

On leur donne des sujets de dissertation, parmi lesquels M. de Montebello cite celui-ci : « Développer et commenter la maxime suivante : *« Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps. »* »

Sans parler de l'inutilité absolue de la dissertation au point de vue du téléphone, je vous ferai observer que le sujet en question est aussi mal choisi que possible. Ce n'est pas l'apologie du silence, mais bien plutôt celle de la conversation qu'on devrait demander aux demoiselles du téléphone. Car leur intérêt — l'intérêt de l'Etat, veux-je dire, mais c'est la même chose, n'est-ce pas ? — est que le public entre le plus possible en conversation. C'est donc à parler beaucoup, à parler toujours que les téléphonistes devraient nous engager, et non point à nous taire. A quoi rime, dès lors, cet éloge du silence dans leur bouche ou sous leur plume ? Si elles sont conséquentes avec elles-mêmes, elles devront répondre : *« La ferme ! »* à toute demande de communication !

Mais on leur pousse aussi des colles historiques, et M. de Montebello, dans son interview, cite la question suivante, posée à l'examen oral :

« Quels sont les différents ministères qui se sont succédés depuis le grand ministère de Gambetta jusqu'en 1889 ? »

Assurément, il est bon de connaître ce fragment de l'histoire contemporaine, mais cette notion n'a qu'un rapport très éloigné avec le téléphone, et ne peut pas servir à grand'chose quand il s'agit de mettre le 23.42 en communication avec le 18.65 !

Je me hâte d'ajouter que l'on commence à s'en apercevoir. M. de Montebello a pu savoir que l'administration avait organisé un apprentissage rationnel pour les débutantes, et qu'on préparait un projet tendant à exiger des aspirantes téléphonistes certaines garanties professionnelles et physiques, telles qu'une bonne ouïe, une voix bien timbrée ; enfin, on annonce la prochaine création d'une école qui, sans doute, sera organisée sur le modèle des écoles américaines, où l'on apprend « la règle des trois P » : principes, pratique, politesse.

A la bonne heure, mais qu'on se hâte, car il est fort désagréable, quand on veut parler au téléphone, de s'adresser à une jeune personne qui sait à merveille le nom des anciens ministres et les avantages du silence,

Et ne sait comment va mon fil, dont j'ai besoin !

A. S.



Tribune des Abonnés

Paris, le 8 décembre 1906.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de compléter la chinoiserie signée « Franc Nohain », que je viens de lire dans le dernier numéro du Bulletin.

Il y a, en effet, une différence extraordinaire entre mandats-poste et mandats télégraphiques.

J'ai fréquemment à encaisser des mandats-poste, j'en fais un bordereau dont le total est assez important, je signe mandats et bordereau, et mon caissier passe au bureau de poste, où, sans la moindre difficulté, il touche le montant du bordereau.

Le même employé encaisse aussi les mandats-cartes apportés par le facteur.

Dernièrement, un client m'envoya un mandat télégraphique de quelques francs ; je signai l'avis apporté par le télégraphiste, et je le remis à mon caissier.

Je quittai Paris. Huit jours après, j'apprends que le paiement du mandat télégraphique ne pouvait être effectué qu'à moi-même !

Je passai au bureau de poste, où il me fut déclaré que, ne m'étant pas présenté dans le délai de cinq jours fixé par le règlement, le mandat avait été renvoyé à l'expéditeur.

Il est donc interdit à toute personne susceptible de recevoir un mandat télégraphique de quitter son domicile plus de cinq jours.

Mais pourquoi toutes ces différences entre mandat-poste et mandat télégraphique ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes bien sincères salutations.

GRILLOT.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Courses de Nice

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 3 au 24 janvier 1907.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours moyennant 10 0/0 du prix du billet.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De PARIS à NICE : 1^{re} classe, 182 fr. 60 ; 2^e classe, 181 fr. 50.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Aviculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, Plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-86. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Waton, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement. Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velpry, (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laflitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapisseries

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'Hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc...*Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.*

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France: — 1^{re} des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et 20 0/0 en 2^e et 3^e classes; — 2^e des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 20 0/0 pour une famille de 2 personnes à 40 0/0 pour une famille de 6 personnes ou plus; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend: père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

CHEMINS DE FER de PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages modernes les excursions suivantes:

Dans le DAUPHINÉ en traineau. — Départ de Paris tous les 15 jours, le samedi. Premier départ le 15 décembre 1906. Durée de l'excursion: 6 jours.

Prix (tous frais compris) 1^{re} classe: 350 fr.

EGYPTE et HAUTE-EGYPTE. — Départ de Paris, le 30 janvier 1907, retour le 20 février. Durée de l'excursion: 22 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe: 4.650 fr.; 2^e classe: 4.385 fr.

TUNISIE-ALGÉRIE. — Départ de Paris, le 20 janvier 1907, retour le 18 février. Durée de l'excursion: 30 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe: 4.080 fr.; 2^e classe: 965 fr.

Traitement Spécial DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMMOIN

*Médecin Spécialiste**Directeur Fondateur de l'Institut Médical**Electrothérapique et Physiothérapique de France*

de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous
sauf Dimanches et jours fériés

84, rue Lauriston, XVI^e, Square de l'Union
(Métrop^a Boissière, Victor Hugo)

CARNAVAL DE NICE

LA CÔTE-D'AZUR-ITALIE. — Départ de Paris, le 5 février 1907, retour le 16 février. Durée l'excursion: 12 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe: 360 fr.; 2^e classe: 310 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des Voyages modernes, 1, rue de l'Échelle, à Paris.

Hiver 1906-1907

RELATIONS entre PARIS et L'ESPAGNE

par le train de luxe " Barcelone-Express " (V.-L.-R.)

Nombre de places limité

Départ de Paris: Mercredi, Samedi à 7 h 30 soir.

Départ de Barcelone: Lundi, Vendredi à 4 h. 50 soir (H. E. O.).

Ce train sera prochainement prolongé jusqu'à Valence (Espagne).

Agence Générale du Louvre

A. BERNOIS

21, RUE DU LOUVRE,

PARIS

(1^{er} arr.)

Le Gérant, NOËL TEXIER.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris.

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais
du pays de Galles

et Charbons pour Calorifères
et appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.